



Faux témoignage et dissimulation de preuve

Par **lesuroit**, le **15/05/2009** à **09:35**

Suite à une agression que j'ai subie la gendarmerie, a refusé de prendre en considération des documents, établissent le profil de mon agresseur.

Fait que j'ai dénoncé par lettre recommandée immédiatement.

La gendarmerie sans tenir à sa déposition qui s'oppose à la mienne, ce personnage est déjà l'auteur de faux en écriture et de faux témoignage et de fausses déclarations en gendarmerie.

Résultat il semble que cet agresseur est raisonnable et que malgré les faits et documents que je me suis proposé de confier à la gendarmerie, et qu'il m'a refusé, je me retrouve accusé.....

Je souhaite porter plainte contre la gendarmerie comment faire.

Par **mama**, le **20/05/2012** à **21:51**

bonsoir,

la réponse est que tu dois porter plainte au doyen des juges et que tu constitues partie civile car tu es la victime (palais de justice de ta ville)